



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**  
**Séance du 22 juin 2021**

**Délibération du CA n°21/09**

Objet : approbation du Dossier d'Expertise pour la réhabilitation des bâtiments E et F de la résidence André Allix à Lyon 5<sup>ème</sup> et du Dossier d'Expertise pour la réhabilitation du bâtiment A de la résidence La Métare à Saint Etienne

Document(s) joint(s) : Dossier d'Expertise pour la réhabilitation des bâtiments E et F de la résidence André Allix à Lyon 5<sup>ème</sup> et Dossier d'Expertise pour la réhabilitation du bâtiment A de la résidence La Métare à Saint Etienne

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;*

*Vu circulaire NOR : ESRS2016520C du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières, publiée au BO du 27 août 2020 ;*

Exposé des motifs :

Depuis 1994, les établissements publics de l'enseignement supérieur doivent élaborer et faire adopter par leur conseil d'administration un dossier d'expertise, soumis à la validation de leur tutelle, pour leurs opérations immobilières.

Les projets de réhabilitation des bâtiments E et F de la résidence Allix et de réhabilitation du bâtiment A de la résidence la Métare sont soumis à la procédure d'expertise conformément à la circulaire du 16 juillet 2020 précitée. Le dossier d'expertise est élaboré selon le modèle annexé à la circulaire. Le dossier présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve le Dossiers d'Expertise pour la réhabilitation des bâtiments E et F de la résidence André Allix à Lyon 5<sup>ème</sup> et le Dossier d'Expertise pour la réhabilitation du bâtiment A de la résidence la Métare à Saint Etienne ci-joints.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 27  
Nombre de membres présents ou représentés : 24  
Quorum atteint : Oui  
Nombre de voix favorables: 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions: 0

Fait à Lyon, le 2 juillet 2021  
Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes



Gabriele FIONI